

**INSCRIPTION SCOLAIRE**  
**Ecole de Sainte-Marie**  
**Année Scolaire 2024/2025**



Chers Parents,

Votre commune fait partie d'un RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal), c'est une structure pédagogique d'enseignement dont l'existence repose sur un accord contractuel entre communes, fixant notamment les conditions de répartition des charges de l'école basée sur la commune de Sainte-Marie. Ce RPI regroupe 6 communes : Echenans, Issans, Raynans, Saint-Julien, Sainte-Marie, Semondans.

Le fonctionnement de ce RPI, basé sur la commune de Sainte-Marie est géré par le **SIVU de la Chaulière** (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique).

Le rôle du SIVU est d'assurer la gestion du personnel (Agents territoriaux) et de l'entretien de l'école, d'organiser les transports scolaires, d'assurer les activités périscolaires ainsi que d'acheter les fournitures scolaires.



**Vous avez un enfant (ou des enfants) que vous souhaitez inscrire à l'école de notre RPI.**  
Pour son inscription, veuillez remplir le dossier complet comprenant :

**1 - La fiche « Inscription scolaire » OBLIGATOIRE** (avec les documents ci-dessous) :

- ✓ **Livret de famille** : la page concernant votre enfant + la page concernant les parents,
- ✓ **Carnet de santé** de votre enfant : les pages des vaccinations (à jour) ou un certificat médical de votre médecin attestant que les vaccinations de votre enfant sont à jour,
- ✓ **Un justificatif de domicile** (de moins de 3 mois),
- ✓ **Un certificat de radiation** (uniquement pour les enfants scolarisés précédemment dans une autre commune).

**2- La fiche « Inscription transport »** : Uniquement pour les enfants qui prendront le bus.

**3- La fiche « Inscription périscolaire »** : Uniquement pour les enfants qui y seront inscrits.

Merci de rapporter le dossier d'inscription complet au SIVU de la Chaulière (Mairie de Sainte-Marie) ou à la Mairie de votre commune qui le transmettra au SIVU.

Tout dossier incomplet ne sera pas traité.

**Pour les enfants de maternelle, un badge indiquant quotidiennement ses déplacements le midi et le soir est nécessaire. Vous trouverez ci-joint un document précisant les conditions d'utilisation.**

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire. Vous pouvez nous joindre par mail à l'adresse suivante : [sivudelachauliere@orange.fr](mailto:sivudelachauliere@orange.fr)

La Présidente du SIVU de la Chaulière

Nathalie PETETIN

